



Les interventions dans les Collèges et Lycées

L'IDH s'est attaché à sensibiliser les collégiens et lycéens aux droits de l'homme à travers plusieurs types de rencontres :

- Des discussions autour de films documentaires tels que «Témoin», réalisé en 1993 afin de célébrer le 45e anniversaire de la Déclaration des Droits de l'Homme (et qui a obtenu en 1994 le soutien du Comité des Nations Unies pour les Droits de l'Homme et le parrainage de l'UNESCO), «Naissance d'une justice pénale internationale», «Je te promets» ou «Sur la piste des droits de l'homme».
- Des interventions sur des thèmes particuliers, comme l'abolition de la peine de mort, la justice, la discrimination, la citoyenneté, la formation des délégués de classe et le conseil de discipline, l'autorité parentale et le droit des enfants.
- Des participations à des rencontres avec d'autres professionnels et acteurs présents sur le terrain, sur des domaines comme la délinquance juvénile et la justice ou l'école et la violence, et à des manifestations telles la célébration du 60e anniversaire de la libération des camps de concentration, ou la «Journée de mémoire de l'Holocauste et de prévention des crimes contre l'Humanité ».

De nouvelles formes d'action sont en projet.

L'IDH a reçu en 1999 l'agrément du recteur d'académie en tant qu'association éducative complémentaire de l'enseignement public pour la commune de Montpellier, pour des interventions pendant le temps scolaire, en appui aux activités d'enseignement conduites par les établissements, et l'organisation d'activités éducatives complémentaires hors du temps scolaire. Cet agrément a été reconduit par la suite.

En 2002, L'IDH a été invité à présenter une candidature pour le 13e prix UNESCO de l'Education aux Droits de l'Homme. Ce prix avait été créé en 1978 pour marquer le 30e anniversaire de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et rendre hommage aux efforts accomplis par des institutions, organismes ou personnalités qui ont contribué de façon significative à l'éducation aux Droits de l'Homme et à leur promotion. Il visait aussi à encourager les initiatives. Il était décerné tous les 2 ans par le Directeur Général, qui choisissait les lauréats sur proposition d'un jury international. Il laissa place en 2008 au Prix UNESCO/Bilbao pour la Promotion d'une culture des Droits de l'Homme.